



⑫ **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

⑳ Numéro de dépôt : **94401843.1**

⑤① Int. Cl.⁶ : **A47F 5/08, G09F 15/00**

㉒ Date de dépôt : **10.08.94**

③① Priorité : **16.08.93 FR 9310007**

⑦② Inventeur : **Bernardin, Didier**
60 Rue de Varenne
F-75007 Paris (FR)

④③ Date de publication de la demande :
15.03.95 Bulletin 95/11

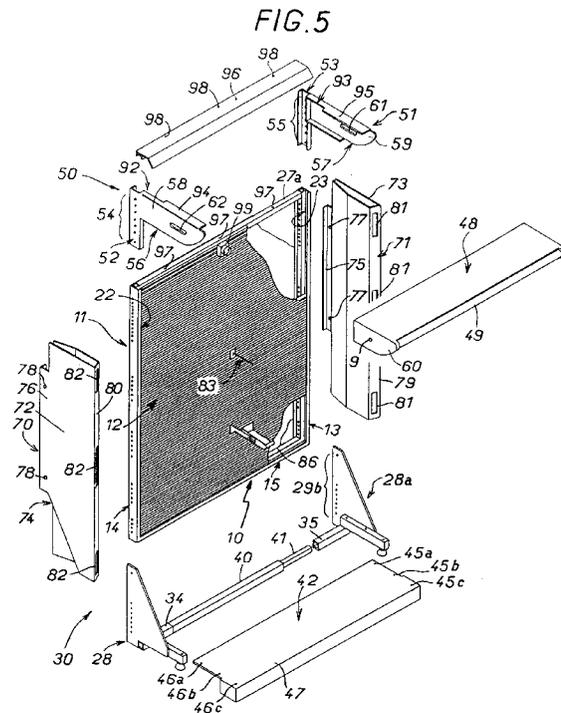
⑧④ Etats contractants désignés :
BE CH DE DK ES FR GB IT LI NL

⑦④ Mandataire : **CABINET BONNET-THIRION**
95 Boulevard Beaumarchais
F-75003 Paris (FR)

⑦① Demandeur : **Bernardin, Didier**
60 Rue de Varenne
F-75007 Paris (FR)

⑤④ **Paroi de fond de présentoir et présentoir intégrant ladite paroi.**

⑤⑦ Une paroi de présentoir du type comporte dans une structure renforcée par des barres de rigidification deux montants parallèles (13, 14) formant au moins partiellement une glissière pour une pluralité de lames (12) superposées, les deux montants formant les deux côtés latéraux d'un cadre unitaire en U (11), avec une traverse (15) fixée solidairement aux extrémités inférieures des deux montants. Les barres de rigidification (16, 17 ; 16A, 17A ; 16B, 17B) solidairement associées aux montants et à la traverse se situent toutes à l'intérieur du bord périphérique (24, 25 ; 24A, 25A ; 24B, 25B) du cadre. Le cadre unitaire en U comportant un profil canal, chaque côté de la glissière est formé entre l'une des deux ailes (20, 21) du montant (13, 14) et une face opposée de la barre de rigidification associée (16, 17).



La présente invention concerne une paroi de fond de présentoir et un présentoir incorporant cette paroi.

Plus particulièrement, la présente invention est relative à une paroi de fond réalisée à partir de deux montants parallèles formant conjointement une glissière. On peut superposer entre les montants une pluralité de lames dont au moins une partie comporte des moyens d'accrochage d'accessoires.

Sur la paroi ainsi formée, il est possible d'accrocher des tiges de suspension d'objets, des tablettes ou encore des consoles dans le cadre de la réalisation, par exemple, de présentoirs (gondoles ou éléments muraux) en grandes surfaces.

Pour monter ce présentoir il est nécessaire de disposer une entretoise entre les montants pour maintenir ceux-ci parallèlement l'un à l'autre avant de pouvoir glisser les lames entre eux.

Différentes formes de réalisation des entretoises sont proposées pour les dispositifs de l'état de la technique.

Toutefois, l'utilisation d'au moins trois pièces, montants et entretoise, occasionne une perte de temps considérable au montage, due à la nécessaire connexion des pièces entre elles.

En outre, le type d'entretoise choisi conditionne généralement l'affectation de la paroi, à savoir en tant que présentoir disposé contre un mur, en tant que paroi de fond d'une gondole, ou encore en tant que paroi de fond d'une tête de gondole. Si l'on souhaite revoir cette affectation, il est alors nécessaire de démonter l'ensemble du présentoir et donc la paroi de fond.

On connaît par le brevet U.S. 4 805 783 une paroi de présentoir comprenant un cadre unitaire en U ayant deux montants et une traverse chacun à section transversale en U et destinés à recevoir une pluralité de lames couplées entre elles au préalable.

Un tel panneau peut être utilisé pour des panneaux de petites dimensions mais manque de résistance mécanique suffisante pour des panneaux de grandes dimensions ou permettre d'autres affectations telles que parois de fond de présentoir ou gondole.

Le document EP A 212 996 décrit un panneau pour l'agencement de salle d'exposition associé à un cadre constitué de deux montants tubulaires réunis à leur base par une traverse horizontale tandis qu'une autre traverse horizontale est fixée de façon amovible sur leurs extrémités supérieures. Des profilés de section en U sont solidarifiés sur une face interne des montants et de la traverse inférieure du cadre pour former des glissières destinées à recevoir un panneau portant sur une ou chacune de ses faces une série de profilés de fixation d'accessoires divers. Les tubes d'encadrement débordent largement les glissières en augmentant d'autant le poids de l'ensemble et réduisant la surface utile par rapport aux dimensions hors tout.

La présente invention a pour but de pallier ces in-

convénients.

Elle propose à cet effet, une paroi de présentoir comportant un cadre en U comprenant deux montants parallèles, et une traverse inférieure dans le prolongement des montants, les montants formant au moins partiellement une glissière pour recevoir une pluralité de lames superposées, et des barres de rigidification étant fixées solidairement aux montants et à la traverse inférieure, caractérisée en ce que les barres de rigidification se situent à l'intérieur du bord périphérique du cadre et donc à l'intérieur du contour hors tout de celui-ci.

La paroi de fond se trouve ainsi adossée aux barres de rigidification au lieu d'être encadrée par celles-ci, d'où gains de poids, de place et de solidité.

Selon une forme de réalisation préférée chaque côté de la glissière est formé entre une aile du montant et un flanc opposé de la barre de rigidification associée.

Selon une autre disposition de l'invention, chaque montant comportant deux ailes parallèles l'une frontale, d'autre dorsale, la barre de rigidification est solidarifiée avec l'aile dorsale.

Selon une variante de réalisation, montants et traverse inférieure comportant un profil en équerre, la barre de rigidification est fixée sur l'une des branches de cette équerre à distance et en regard de l'autre des branches.

Grâce à ces dispositions, l'on dispose d'une paroi de fond de présentoir autonome, unitaire et de constitution simple, dont on peut choisir l'affectation au gré du besoin.

Cette paroi de fond est constituée d'un nombre de pièces réduit et est déplaçable sans avoir à démonter quoi que ce soit.

La présente invention propose également un présentoir comportant deux pieds s'étendant transversalement à une paroi de fond, caractérisé en ce qu'il comprend ladite paroi de fond et en ce que des trous sont disposés dans des parties médianes des sections transversales des montants, des pieds comportant des trous coopérant avec ceux des montants étant assemblables aux montants grâce à des moyens de fixation amovibles, à la faveur des trous.

Grâce aux trous disposés dans les parties médianes des sections transversales des montants de la paroi de fond, il peut être réalisé un présentoir dont la paroi de fond est réglable en hauteur.

En outre, selon la disposition et le nombre de trous, il est possible de monter aisément un présentoir comportant divers éléments d'habillage comme décrit ci-après, en rapportant ceux-ci simplement et selon le besoin sur la paroi de fond unitaire.

La présente invention sera mieux comprise à la lumière de la description qui va suivre, donnée à titre d'exemple et faite en référence aux dessins annexés sur lesquels:

- la figure 1 est une vue en élévation d'une paroi

de fond de présentoir avec arrachement partiel suivant un mode préféré de réalisation;

- la figure 2 est une vue en agrandissement du détail A de la figure 1;
- la figure 3 est une vue d'un présentoir incorporant la paroi de fond de la figure 1 vue partiellement, le réglage en hauteur de la paroi étant schématisé;
- la figure 4 est une vue en élévation du présentoir de la figure 3 complété par divers éléments d'habillage;
- la figure 5 est une vue en éclaté avec arrachements partiels de la figure 4;
- les figures 6a et 6b sont des vues en agrandissement des détails B et C de la figure 4 ;
- la figure 7 est une vue de dessus schématique du cadre de la paroi des figures 1 à 6 ; et
- les figures 8 et 9 sont des vues analogues à celle de la figure 7 pour deux variantes.

En référence aux figures 1 et 2 est représenté une paroi de fond de présentoir 10. Cette paroi 10 de fond se présente sous la forme, d'une part, d'un cadre unitaire 11 et, d'autre part, d'une pluralité de lames 12 dont certaines 12a-12d sont représentées en cours d'introduction sur le cadre 11 et de superposition sur l'empilement 12e déjà réalisé.

Le cadre 11 présente la forme d'un U dont les branches sont constituées de deux montants latéraux 13, 14 et d'une traverse 15 solidaires les uns des autres. Les montants 13, 14 forment les côtés latéraux parallèles du cadre 11, tandis que la traverse 15 fixée solidairement aux extrémités inférieures des deux montants, perpendiculairement à ceux-ci, forme le troisième côté du cadre. La fixation solidaire est réalisée par soudage ou tout autre moyen équivalent, les montants 13, 14 et la traverse 15 étant ici des profilés métalliques.

Chacun de ces montants et traverse 13, 14, 15 a une section transversale en U. Les montants latéraux 13, 14 comportent en outre chacun une barre longitudinale de rigidification 16, 17, sous forme d'un tube carré s'étendant tout le long du montant 13, 14 correspondant et fixé solidairement par soudage à celui-ci dans l'un des angles de la section transversale en U. Le tube de rigidification 16, 17 est adossé au flanc intérieur de l'aile dorsale 120, 121 (voir figure 7).

Ainsi, l'un des côtés 18, 19 de la barre de rigidification 16, 17 et l'une des ailes 20, 21 du montant 13, 14 profilé en U constituent deux flancs opposés d'un côté de la glissière 22, 23.

La glissière ainsi définie de chaque côté par une partie de glissière 22, 23 permet d'introduire sur le cadre 11 entre les montants latéraux 13, 14 s'empilant sur la traverse 15, la pluralité de lames 12. Cette pluralité de lames 12 sera maintenue latéralement par les ailes 20, 21 des montants 13, 14 et les côtés 18, 19 des tubes de rigidification ainsi que par les parties médianes 24, 25 de chacun des montants 13, 14.

Le dimensionnement des montants 13, 14, traverse 15, barres de rigidification 16, 17 et l'écartement des montants 13, 14 sont bien sûr choisis pour guider et maintenir au mieux la pluralité de lames 12.

- Les côtés 18, 19 des barres de rigidification ont la même dimension transversale que l'aile dorsale 120, 121 auxquels ils sont adossés. En revanche l'aile frontale 20, 21 peut éventuellement avoir une dimension transversale plus courte que son aile dorsale. -

Par ailleurs, pour compléter les barres de rigidification du cadre 11, deux barres transversales 27 et 27a sous forme de tubes de section identique aux barres de rigidification 16, 17 relient solidairement les extrémités respectivement inférieures et supérieures de ces dernières entre leurs côtés en regard l'un de l'autre. La barre de rigidification transversale inférieure 27 épouse le flanc intérieur de l'aile dorsale et la partie médiane de la traverse 15. En outre, une face de la barre transversale inférieure 27, la partie médiane et une aile de la section transversale en U de la traverse 15 prolongent alors les moitiés de glissières 22, 23 à leurs extrémités inférieures.

La partie médiane 24, 25 des montants 13, 14 et celle de la traverse forme le bord périphérique du cadre et son contour extérieur hors tout.

Ainsi réalisé, le cadre unitaire en U 11 et la pluralité de lames 12 peuvent constituer une paroi de fond de présentoir 10 autonome pouvant être transportée ou placée sur tout support approprié pour constituer un présentoir.

Selon l'invention les barres de rigidification se situent toutes à l'intérieur du bord périphérique du cadre et donc du contour hors tout de ce dernier. Le contour hors tout du cadre CHT est représenté en traits mixtes aux figures 6 à 8. Dans la forme de réalisation de la figure 6, les barres de rigidification 16, 17, 27 sont adossées au flanc intérieur de l'aile dorsale 120, 121 des montants et traverse 13, 14, 15 de section transversale en U. La partie médiane 24, 25 des montants et celle de la traverse 15 constituent le bord périphérique du cadre.

Dans la variante de la figure 8, des montants 13A, 14A ainsi que la traverse (non représentée) sont constitués par un profil en équerre. Les barres de rigidification 16A, 17A sont fixées solidairement sur la branche latérale 24A, 25A à l'extrémité dorsale opposée à l'aile frontale 20A, 21A. Chaque côté de la glissière est formée entre la face intérieure de la barre de rigidification 16A, 17A et le flanc intérieur de l'aile frontale 20A, 21A. La branche latérale 24A, 25A des montants et celle de la traverse sont disposées perpendiculairement au plan général du cadre et constituent le bord périphérique de celui-ci.

Dans une seconde variante de la figure 9, des montants 13B, 14B ainsi que la traverse (non représentée) ont une section transversale en U. Les barres de rigidification 16B, 17B sont adossées sur le flanc extérieur de l'aile dorsale 120B, 121B. La glissière est

alors formée entre les ailes 20B, 120B d'une part et les ailes 21B, 121B d'autre part. La partie médiane 24B, 25B des montants et celle de la traverse constituent le bord périphérique du cadre.

D'autres formes de réalisation des montants et traverses peuvent être adoptées sans sortir du cadre de l'invention. Par exemple la barre de rigidification peut être insérée entre des ailes dorsale et intermédiaire d'un montant, la partie de la glissière correspondante étant formée entre les ailes frontale et intermédiaire.

On remarquera enfin que le cadre en U et les barres de rigidification disposées à l'intérieur du bord périphérique du cadre constituent une structure unitaire légère et d'une grande solidité et d'un encombrement réduit pour sa surface utile de présentation.

Pour ce faire, au moins une partie de la pluralité de lames 12 est pourvue de moyens d'accrochage d'accessoires servant à suspendre ou supporter des objets à présenter, comme décrit ci-dessous en référence aux figures 4, 5, 6a et 6b.

Toutefois, selon une caractéristique particulièrement avantageuse du mode de réalisation préféré, les montants 13, 14 sont pourvus d'une pluralité de trous 26a-26f et 26g-26l disposés le long des parties médianes 24, 25 des sections transversales des montants 13, 14, et formant des groupes espacés régulièrement.

Ces trous 26a-26f et 26g-26l traversent de part en part les parties médianes 24, 25 et les tubes de rigidification 16, 17.

Comme montré sur la figure 3, il est alors possible de venir rapporter sur le cadre unitaire en U 11 deux pieds 28, 28a présentant des trous 29a, 29b aptes à coopérer avec ceux des montants 13, 14.

Grâce à des moyens de fixation amovibles (non représentés), par exemple vis et écrous, les pieds 28, 28a peuvent ainsi être fixés chacun à un montant 13, 14 tout en permettant le réglage en hauteur de la paroi de fond de présentoir 10.

L'ensemble paroi de fond 10 et pieds 28, 28a constitue par de là un présentoir autonome 30.

On notera ici que sur la figure 3, le cadre 11 a été représenté partiellement sans la pluralité de lames 12 et le réglage en hauteur a été schématisé par deux positions en pointillés de l'un des pieds 28, 28a.

Ces pieds 28, 28a comportent chacun une plaque sensiblement triangulaire rectangle 31, 32 dont l'un des côtés perpendiculaires comporte un décrochement 33, tandis que l'autre est percé des trous 29a, 29b.

Dans l'angle du décrochement 33 est fixé un tronçon de tube à section carrée 34, 35 s'étendant perpendiculairement à la plaque 31, 32, un autre tube à extrémités closes, de section carrée 36, 37 étant fixé sur le tronçon de tube 34, 35 et s'étendant le long du décrochement 33.

Comme représenté également notamment sur la

figure 3, les pieds 28, 28a portent des vis de calage bien connues de l'homme du métier.

Ainsi, lorsque les pieds 28, 28a sont rapportés par le côté des plaques 31, 32 pourvues des trous 29a, 29b, les tronçons de tube 34, 35 s'étendent le long de la traverse 15 de la paroi de fond 10 et reçoivent une barre de liaison 40 avec des parties terminales 41 de sections complémentaires de celles de l'intérieur du tronçon de tube 34, 35 des pieds 28, 28a respectifs.

Cette barre de liaison 40 permet de disposer parallèlement, et de les maintenir dans cette position, les pieds 28, 28a, facilitant par conséquent le montage du cadre 11 sur ces pieds 28, 28a qui s'étendent alors globalement transversalement, ici perpendiculairement aux montants 13, 14.

Comme montré sur les figures 4 et 5, un caisson embase 42 est fixé de façon amovible, sur les pieds 28, 28a et entre ceux-ci.

A cet effet, les tubes à extrémités closes 36, 37 comportent des trous taraudés 43a-43c, 44c coopérant avec des trous 45a-45c et 46a-46c de la plaque supérieure 47 du caisson 42 pour le passage de vis (non représentées).

Le caisson embase 42 est conformé pour passer entre les pieds 28, 28a ainsi que pour laisser un passage aux tubes à extrémités closes 36, 37.

Le présentoir 30 peut en outre être complété à sa partie supérieure par un fronton 48.

Ce fronton 48 est ici de forme générale parallélépipédique avec une face avant arrondie portant une plaque transparente 49. Il peut ainsi être disposés à l'intérieur du fronton des moyens d'éclairage de supports publicitaires portés par la plaque 49.

On notera qu'en variante ce fronton 48 peut également comporter une plaque inférieure dans laquelle sont ménagés des moyens de fixation de dispositifs d'éclairage destinés à éclairer le présentoir (non représentés ici).

Le fronton 48 est monté sur la paroi de fond 10 au moyen de deux éléments en L 50, 51 dont chacune des branches est profilée en U. L'une des branches 52, 53 est apte à être fixée sur un montant 13, 14 du cadre 11 et comporte à cet effet des trous 54, 55 pour coopérer avec ceux 26a, 26g du montant 13, 14 correspondant pour le passage d'une vis coopérant avec un écrou (non représentés). Il est ainsi permis un réglage en hauteur du fronton 48.

L'autre branche 56, 57 est apte à enserrer latéralement le fronton 48, la partie médiane 58, 59 de la branche 56, 57 venant abouter la paroi latérale 60 du fronton 48.

Pour fixer amoviblement le fronton 48 sur les éléments en L 50, 51, les branches 56, 57 comportent des lumières oblongues 61, 62 pour le passage d'une vis (non représentée) coopérant avec un trou taraudé 9 ménagé dans chacune des parois latérales 60 du fronton 48.

Grâce aux lumières oblongues 61, 62 le fronton 48 peut être ajusté en profondeur sur le présentoir 30 par coulissement sur les branches en U 56, 57.

On remarquera également, ici, que l'extrémité libre des branches 56, 57 à lumières oblongues est arrondie pour épouser le profil avant du fronton 48.

Suivant encore une autre caractéristique du présentoir 30, des parois latérales 70, 71 à section sensiblement trapézoïdale opèrent la jonction entre le caisson embase 42 et le fronton 48.

Le panneau 72, 73 formant la grande base du trapèze constitue la face extérieure de la paroi 70, 71 et comporte une découpe 74 apte à épouser le contour correspondant de la plaque 31, 32 triangulaire rectangulaire des pieds 28, 28a, afin de former une face extérieure continue.

Ce panneau 72, 73 est prolongé par une portion de profilé en L 75, 76 pourvue de trous 77, 78 pour la fixation amovible au moyen de vis et d'écrous (non représentés) des parois latérales 70, 71 aux montants respectifs 13, 14.

Le panneau avant 79, 80 des parois latérales 70, 71 comporte des découpes rectangulaires 81, 82 permettant de rapporter sur celles-ci des plaques transparentes portant par exemple des supports publicitaires.

A cet égard, l'intérieur des parois latérales 70, 71 peut être aménagé avec des moyens d'éclairage.

Comme montré maintenant sur les figures 4, 6a et 6b, il est accroché sur la paroi de fond 10 du présentoir 30 des accessoires pour la suspension ou le support d'objets à présenter.

Il s'agit ici d'une tige de suspension d'objets 83 et de consoles 84, 85 portant un plateau 86 ajustable en profondeur par coulissement.

Pour réaliser l'accrochage des accessoires sur les lames 12, celles-ci comportent des moyens d'accrochage comme montré sur les figures 6a et 6b présentant une section sensiblement en forme de grecque 87a, 87b formant une série de crochets longitudinaux, tandis que les accessoires 83, 84, 85 présentent au moins une, ici deux saillies en forme de crochets 88, 89 complémentaires des moyens d'accrochage 87a, 87b. Les crochets longitudinaux sont ici tournés vers le haut. L'espacement des crochets longitudinaux et des saillies est choisi selon que l'on souhaite une introduction latérale ou frontale sur la lame correspondante.

On observera également que pour assurer un contact étroit entre les lames 12, chacune d'entre elle comporte à son extrémité supérieure une nervure longitudinale 90 et à son extrémité inférieure une rainure 91 correspondante.

On peut également mettre en oeuvre des lames du type décrit dans le document US-A-4 805 783.

Enfin, en revenant à la figure 5, le fronton 48 étant de longueur inférieure aux branches de l'élément en L le recevant, celles-ci présentent un décro-

chement 92, 93 dans leurs ailes supérieures 94, 95 pour loger une parclose 96 destinée à être fixée de façon amovible au moyen de vis et d'écrous (non représentés) sur la barre transversale supérieure 27a qui comporte à cet effet des trous 97 coopérant avec des trous 98 de la parclose 96.

Cette parclose 96 peut bien sûr être fixée sur la paroi de fond 10 sans autre et avantageusement comporter des moyens d'éclairage.

Par ailleurs, il est également montré sur la figure 5, une fiche femelle d'électrification 99 montée sur l'une de la pluralité de lames 12, ici celle à l'extrémité supérieure des montants 13, 14.

Le présentoir 30 tel que montré notamment sur la figure 4 peut être placé contre un mur en tant qu'élément mural.

En variante, si l'on souhaite utiliser la paroi de fond 10 en tant que gondole, c'est-à-dire pour une présentation des deux côtés, des pieds s'étendant des deux côtés de la paroi peuvent être montés de façon amovible sur celle-ci, tandis que les lames 12 présenteront des sections sensiblement en forme de grecque définissant une série de crochets sur les deux faces.

Les pieds peuvent dans le cadre de cette variante également comporter des tronçons de tube s'étendant le long de la traverse sur l'un ou les deux côtés avec une barre de liaison entre la paire ou chaque paire de tronçons.

Le présentoir ainsi réalisé peut être complété par des éléments d'habillage du type de ceux qui viennent d'être décrits.

Grâce à la présente invention, on réalise ainsi un présentoir 30 peu onéreux à la conception, notamment grâce à ses éléments d'habillage tel que les parois latérales 70, 71 obtenues par simple découpe et pliage de feuilles métalliques.

De plus, on dispose à partir des seuls pieds 28, 28a et du cadre unitaire 11 d'un ensemble servant de présentoir 30 stable et modifiable à volonté, notamment quant à son réglage en hauteur.

Selon l'invention, il suffit de monter le cadre unitaire 11 sur les pieds 28, 28a maintenus par la barre de liaison 40, la pluralité de lames 12 étant empilée dans le cadre 11 avant ou après le montage sur les pieds 28, 28a, pour déjà disposer d'un présentoir 30, que l'on peut alors venir compléter par divers éléments d'habillage.

D'autres variantes de réalisation peuvent encore être envisagées sans sortir du cadre de la présente invention.

La barre de liaison 40 peut notamment être fixée par des moyens de fixation amovibles à ses extrémités 41 aux tronçons de tube 34, 35 des pieds 28, 28a.

D'autres formes de fronton, de parois latérales ou encore de caisson embase peuvent également être conçus selon le besoin et suivant des adaptations à la portée de l'homme du métier.

Par exemple, le panneau avant 79, 80 des parois latérales 70, 71 peut être remplacé par une plaque transparente maintenue entre deux glissières, dont l'une est portée par le panneau formant face extérieure de la paroi latérale et l'autre par une parclose fixée amoviblement au panneau formant face intérieure de la paroi latérale.

Les éléments d'habillage, montés amoviblement sur les montants 13, 14 du cadre unitaire 11 peuvent par ailleurs l'être grâce à des vis venant se loger dans des trous taraudés disposés dans les montants 13, 14.

Bien entendu la présente invention n'est pas limitée aux exemples décrits et représentés, d'autres variantes de réalisation pouvant être envisagées notamment les barres de rigidification qui sont des tubes à section carrée peuvent être rectangulaires ou même remplacés par des fers plats soudés aux montants et à la traverse.

Revendications

1. Paroi de présentoir du type comportant dans une structure renforcée par des barres de rigidification deux montants parallèles (13, 14) formant au moins partiellement une glissière pour une pluralité de lames (12) superposées, les deux montants formant les deux côtés latéraux d'un cadre unitaire en U (11), avec une traverse (15) fixée solidairement aux extrémités inférieures des deux montants, caractérisée en ce que les barres de rigidification (16, 17 ; 16A, 17A ; 16B, 17B) solidairement associées aux montants et à la traverse se situent toutes à l'intérieur du bord périphérique (24, 25 ; 24A, 25A ; 24B, 25B) du cadre. 25
2. Paroi selon la revendication 1, caractérisée en ce que le cadre unitaire en U comportant un profil canal, chaque côté de la glissière est formé entre l'une des deux ailes (20, 21) du montant (13, 14) et une face opposée de la barre de rigidification associée (16, 17). 40
3. Paroi selon la revendication 1, caractérisée en ce que le cadre unitaire en U comportant un profil canal, la glissière étant formée entre deux ailes (20B, 120B ; 21B, 121B) parallèles du montant, la barre de rigidification est adossée au flanc extérieur de l'aile dorsale correspondante (120B, 121B). 45
4. Paroi selon la revendication 1, caractérisée en ce que le cadre unitaire en U comportant un profil canal, la glissière étant formée entre deux ailes (20B, 120B ; 21B, 121B) parallèles du montant, la barre de rigidification est adossée à une des ailes (120B, 121B) du montant. 50
5. Paroi selon la revendication 1, caractérisée en ce que le cadre unitaire en U présente une section transversale de profil en équerre, la barre de rigidification est fixée sur l'une des branches de cette équerre à distance et en regard de l'autre branche. 5
6. Paroi selon la revendication 1, dans laquelle une autre barre de rigidification est fixée solidairement aux extrémités supérieures des barres de rigidification des montants. 10
7. Présentoir comportant deux pieds s'étendant transversalement à une paroi de présentoir, caractérisé en ce qu'il comprend une paroi de présentoir (10) selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, et en ce que des trous (29a-29l) sont disposés dans des parties médianes (24,25) des sections transversales des montants (13,14), des pieds (28, 28a) comportant des trous (29a,29b) coopérant avec ceux des montants (13,14) étant assemblables aux montants, grâce à des moyens de fixation amovibles, à la faveur des trous. 15
8. Présentoir selon la revendication 7, caractérisé en ce que chacun des pieds (28, 28a) comporte au moins un tronçon de tube à section polygonale (34,35) s'étendant le long du troisième côté du cadre (11) en direction de l'autre pied, une barre de liaison (40), dont les extrémités (41) ont des sections complémentaires de celle de l'intérieur du tronçon de tube (34, 35) du pied (28, 28a) respectif, étant reçue par ces extrémités par les deux tronçons de tube. 20
9. Présentoir selon l'une quelconque des revendications 7 ou 8, caractérisé en ce qu'il comporte en outre un caisson d'embase (42) fixé de façon amovible aux pieds (28, 28a) et entre ces derniers. 25
10. Présentoir selon l'une quelconque des revendications 7 à 9, caractérisé en ce qu'il comporte deux éléments en L (50,51) de branches à section transversale en U dont deux (56,57) enserrrent latéralement un fronton (48) ajustable en profondeur sur ces deux branches (56,57), tandis que les deux autres branches (52,53) comportent des trous (54,55) aptes à coopérer avec des trous correspondants des montants (13,14) pour le passage de moyens de fixation amovibles de chacun des éléments en L (50,51) sur un montant (13,14) respectif du cadre unitaire (11). 30
11. Présentoir selon la revendication 10, caractérisé en ce qu'il comporte deux parois latérales (70,71) joignant le caisson embase (42) au fronton (48) 35

et comportant des trous (77, 78) dans une portion de profilé en L (75, 76) faisant saillie de la paroi latérale (70, 71) pour le passage de moyens de fixation amovibles d'une paroi latérale (70,71) sur le montant (13,14) respectif du cadre unitaire.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

7

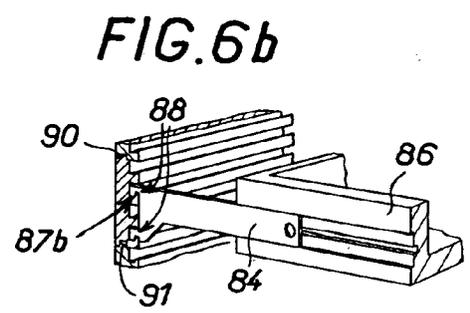
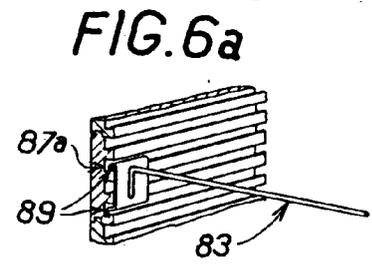
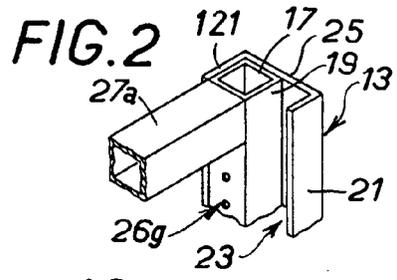
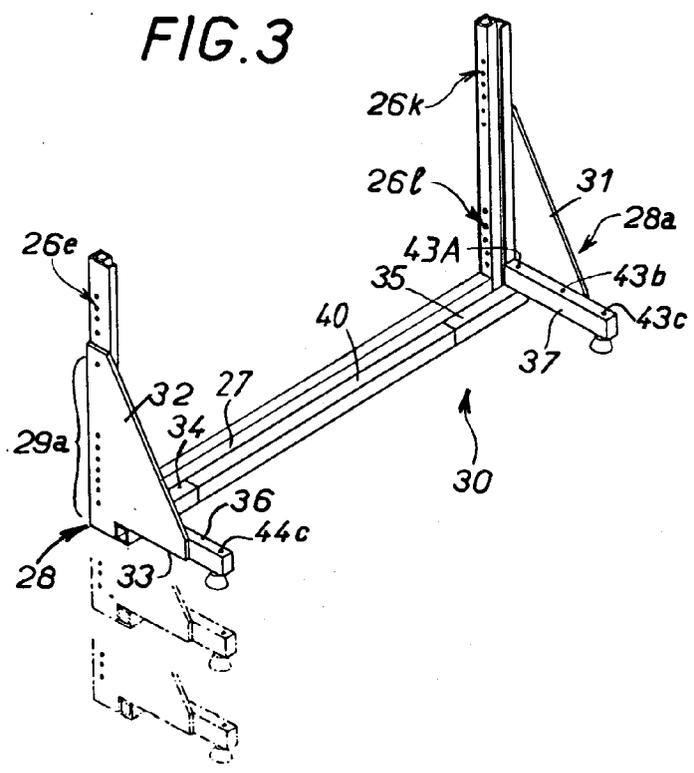
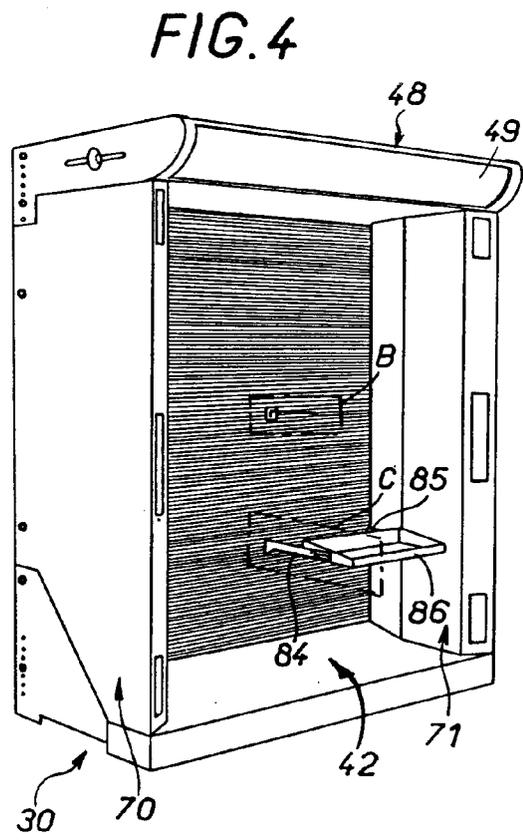
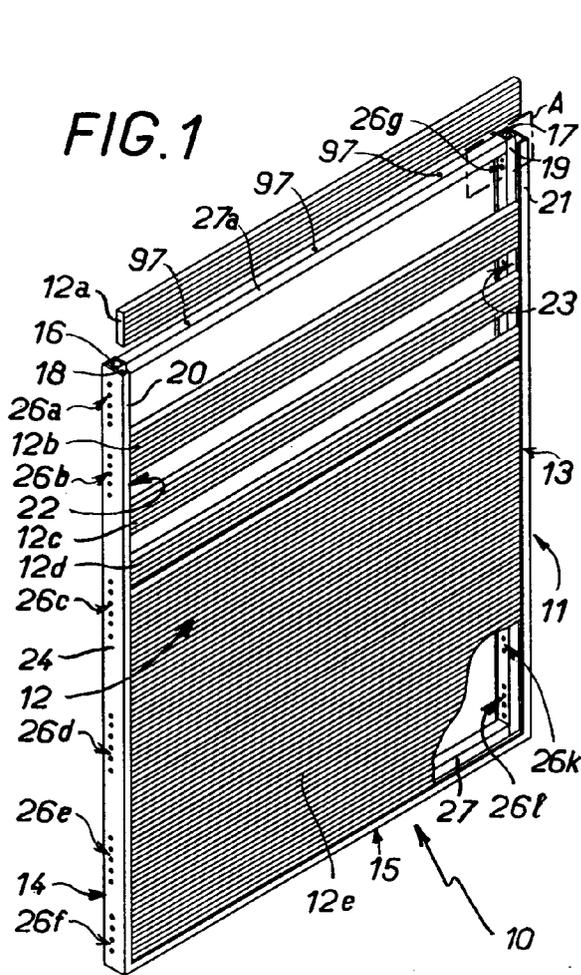


FIG. 5

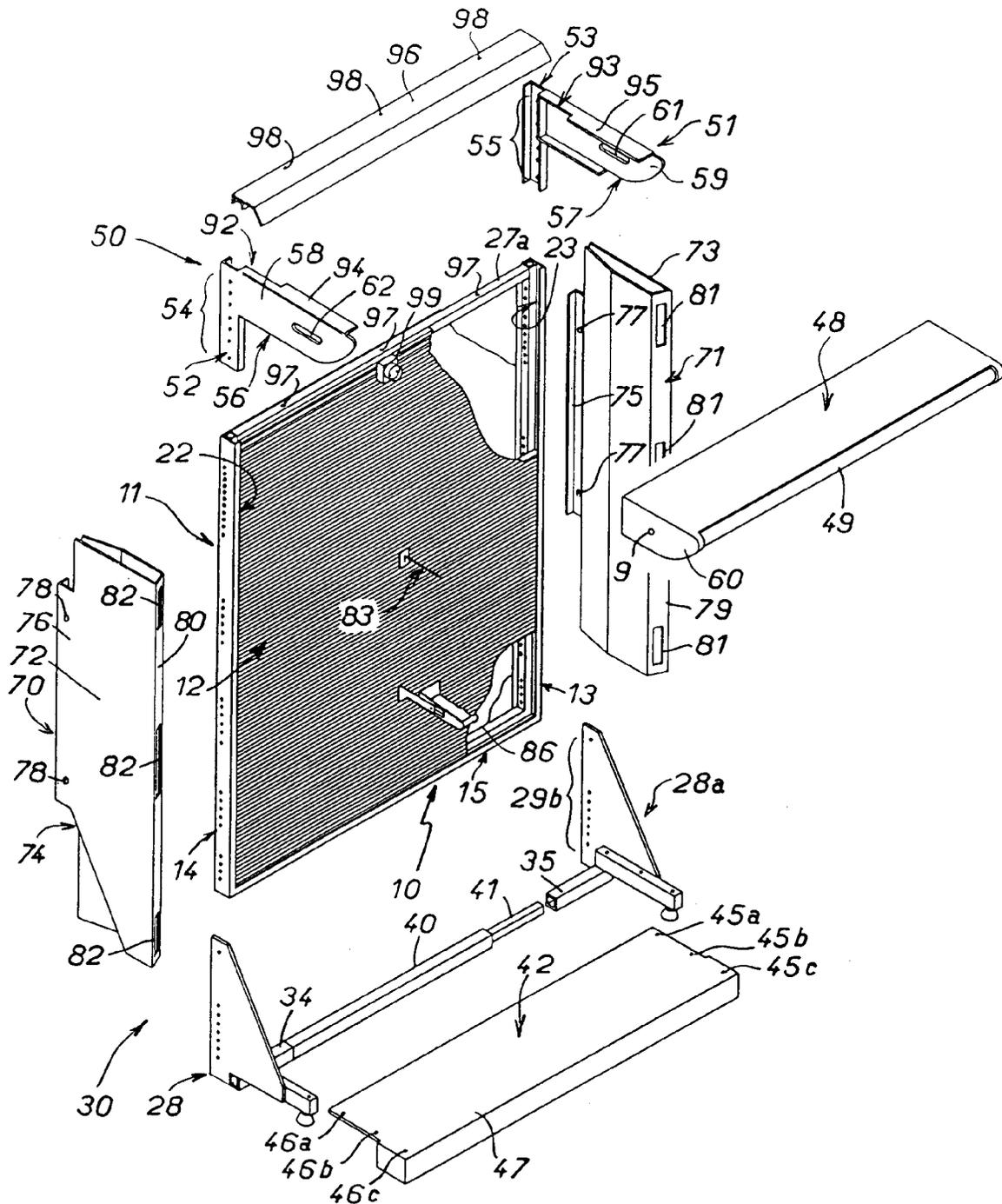


FIG. 7

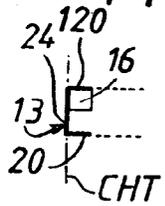


FIG. 8

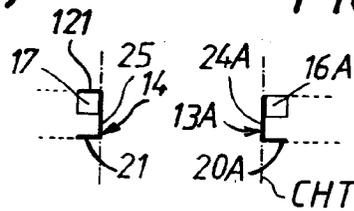
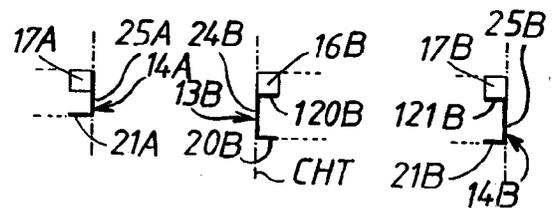


FIG. 9





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 94 40 1843

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	EP-A-0 212 996 (CRE ROSSI) * abrégé; figures 1,4 * ---	1,6	A47F5/08 G09F15/00
A	US-A-4 805 783 (MAYER) * abrégé; figures 1,2 * ---	1,6	
A	US-A-3 963 913 (DONOVAN ET AL.) * abrégé * * colonne 4, ligne 51 - ligne 54; figures 3,8 * ---	7	
A	FR-A-2 525 189 (COAT J.) * revendication 1; figure 4 * ---	8	
A	DE-B-13 03 175 (HETTLAGE KG.) * revendications 1,4; figures 7,8 * -----	10	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			A47F A47B G09F E04C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 22 Novembre 1994	Examineur Jones, C
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)